

IOTC Agreement
Article X
Report of
Implementation
for the year 2017

**DEADLINE FOR
SUBMISSION OF THE
REPORT
16 MARCH 2018**

Accord de la CTOI
Article X
Rapport de
mise en œuvre
pour l'année 2017

**DATE LIMITE DE
SOUMISSION DU
RAPPORT
16 MARS 2018**

Reporting CPC
CPC faisant le rapport

Mauritius/Maurice

Date of submission
Date de soumission

16.03.18

Please NOTE: this document is composed of 3 sections to report on the implementation of IOTC Resolutions

NOTE: ce document est composé de 3 sections pour rapporter sur la mise en œuvre des résolutions de la CTOI

Part A.

EN -Describe the actions taken, under national legislation, in the previous year to implement conservation and management measures adopted by the Commission at its Twenty-first Session

FR - *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de sa vingt-et-unième session.*

• Resolution 17/01

- On an Interim Plan for Rebuilding the Indian Ocean Yellowfin tuna Stock in the IOTC area of competence
- *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI*

Click here to enter text

The report on methods for achieving the YFT catch reductions has already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de capture de YFT a déjà été envoyé au secrétariat de la CTOI :*

Yes/Oui **Date of reporting / *Date de soumission du rapport***
(DD/MM/AAAA):

No/Non

Additional information/informations supplémentaires:

Not Applicable - as MRU does not have to comply with Res. 17/01 since its catch in 2014 was less than 5000 T

Pas applicable. La Rés. 17/01 ne s'applique pas à Maurice étant donné que sa prise en 2014 était inférieure à 5 000 t.

The plans for reducing the use of supply vessel has already been provided to the IOTC Secretariat / *Les plans de réduction de l'utilisation des navires auxiliaires a déjà été envoyé au secrétariat de la CTOI :*

Yes/Oui **Date of reporting / *Date de soumission du rapport***
(DD/MM/AAAA):

No/Non

Additional information/informations supplémentaires:

Not applicable since Mauritius has only one supply vessel

Pas applicable, étant donné que Maurice ne dispose que d'un seul navire auxiliaire.



Information on purse seiners that are served by supply vessel has already been provided to the IOTC Secretariat / *Information sur les senneurs qui sont servis par les navires auxiliaires a déjà été envoyée au secrétariat de la CTOI :*

Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA): 03.01.2018

No/Non

Additional information/informations supplémentaires:

The purse seiners Belle Rive and Belle Isle are served by the Supply Vessel Balbaya

Les senneurs Belle Rive et Belle Isle sont desservis par le navire auxiliaire Balbaya.

• Resolution 17/02

- Working party on the implementation of conservation and management measures (WPICMM)
- *Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG)*

Mauritius was represented at the First Working Party on implementation of conservation and management measures which was held in Seychelles from 5 to 7 March 2018. Two officers attended the meeting.

L'île Maurice a été représentée à la première réunion du Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion qui s'est tenue aux Seychelles du 5 au 7 mars 2018. Deux fonctionnaires ont pris part à cette réunion.

• Resolution 17/03

- On establishing a list of vessels presumed to have carried out illegal, unreported and unregulated fishing in the IOTC area of competence
- *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI*

No IUU vessel was reported in 2017. Nil report was submitted on 02.03.2018

Aucun navire INN n'a été déclaré en 2017. Le rapport nul a été soumis le 02.03.2018.

• Resolution 17/04

- On a ban on discards of bigeye tuna, skipjack tuna, yellowfin tuna, and non-targeted species caught by purse seine vessels in the IOTC area of competence
- *Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore et des espèces non-cibles capturés par des navires dans la zone de compétence de la CTOI*

This resolution is regulated in the licence conditions and in the ATF Terms and conditions. ATF Terms and conditions are legally binding under Section 36/5 Fisheries and Marine Resources Act 2007.

Cette résolution est réglementée dans les conditions des licences de pêche et les termes et conditions des « Autorisations de pêche » (ATF). Les termes et conditions des ATF sont juridiquement contraignants en vertu de la Section 36/5 de la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007.

• Resolution 17/05

- On the conservation of sharks caught in association with fisheries managed by IOTC
- *Sur la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI*

This resolution was included and regulated in the licence conditions and ATF Terms and conditions since 10.11.2017. Statistics on sharks were submitted on 30.06.2017.

Cette résolution a été incluse et est réglementée dans les conditions des licences de pêche et les termes et conditions des « Autorisations de pêche » (ATF) depuis le 10.11.2017. Les statistiques sur les requins ont été soumises le 30.06.2017.

• Resolution 17/06

- On establishing a programme for transshipment by large-scale fishing vessels
- *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche*

EN - Each flag CPC of the LSTV shall include in its annual report each year to IOTC the details on the transshipments in ports by its vessels (Name of LSTV, IOTC Number, name of carrier vessel, species and quantity transhipped, date and location of transshipment).

[A template report exists].

FR - *Chaque CPC de pavillon du LSTV devra inclure dans son rapport annuel soumis à la CTOI, les détails sur les transbordements réalisés par ses bateaux (Nom du bateau, Numéro CTOI, nom du navire transporteur, espèces et quantités transbordées, date et lieux du transbordement).*

[Un modèle de rapport existe].

Nil report, specify the reason(s) / Rapport NUL, spécifier la raison:

- No LSTV on the RAV**
Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI
- Flag LSTV do not tranship in foreign ports**

Les LSTV nationaux ne transbordent pas dans des ports étrangers

The details on transshipment in ports for 2017 have already been provided to the IOTC Secretariat / *Les détails des transbordements aux ports en 2017 ont déjà été fournis au secrétariat de la CTOI :*

Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA):

No/Non

The details on transshipment in ports for 2017 are attached to the implementation report:

Yes/Oui X

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

Mauritius-flagged vessels transshipped from Port Victoria, Seychelles.

Les navires sous pavillon mauricien ont effectué des transbordements depuis le Port de Victoria aux Seychelles.

• Resolution 17/07

- On the prohibition to use large-scale driftnets in the IOTC area
- *Sur l'interdiction l'utilisation des grands filets dérivants dans la zone de compétence de la CTOI*

EN - CPCs shall include in their Annual Report a summary of monitoring, control, and surveillance actions related to large-scale driftnet fishing on the high seas in the IOTC area of competence

FR - *Les CPC incluront dans leur rapport annuel un résumé des actions de suivi, contrôle et surveillance relatives aux grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI.*

Fishing with driftnet is prohibited according to Fisheries and Marine Resources Act 2007- Article 12 (d).

La pêche avec des filets dérivants est interdite en vertu de la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007, Article 12 (d).

• Resolution 17/08

- Procedures on a fish aggregating devices (FADs) management plan, including a limitation on the number of FADs, more detailed specifications of catch reporting from FAD sets, and the development of improved FAD designs to reduce the incidence of entanglement of non-target species
- *Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP), incluant une limitation du nombre de DCP, des spécifications plus détaillées sur la*

déclaration des données des coups de pêche sur DCP et l'élaboration d'une meilleure conception des DCP pour réduire les maillages des espèces non cibles

The FAD Management Plan submitted in 2014 is still valid and is being implemented.

Le Plan de gestion des DCP soumis en 2014 est toujours valable et il est mis en œuvre.

EN - From 2015 on, CPCs shall submit to the Commission, 60 days before the Annual Meeting, a report on the progress of the management plans of FADs, including reviews of the initially submitted Management Plans, and including reviews of the application of the principles set out in Annex III.

FR - À partir de 2015, les CPC devront fournir à la Commission, au moins 60 jours avant sa réunion annuelle, un rapport sur l'avancement des plans de gestion des DCP, incluant les éventuelles révisions des plans de gestion initialement soumis et de l'application des principes décrits dans l'Annexe III.

- Not applicable (No PS vessels on the IOTC RAV in 2017);**
Pas applicable (Aucun sennneur inscrit sur le registre de la CTOI en 2017);

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:*

Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA):

No/Non

The report is attached to the implementation report / *Le rapport est attaché à ce rapport de mise en œuvre:*

Yes/Oui No/Non

Additional information / *Informations supplémentaires :*

The FAD Management Plan is included in the licence conditions since 14.3.2014.

Le Plan de gestion des DCP est inclus dans les conditions des licences de pêche depuis le 14.3.2014.

Note: ^a

Indicate that a template report exists for some of the requirements and can be downloaded at <http://www.iotc.org/compliance/reporting-templates>

Indique que des modèles de rapport existent pour certaines des exigences et sont disponibles à <http://www.iotc.org/fr/application/modèles-pour-la-déclaration>

Part B.

EN - Describe the actions taken, under national legislation, to implement conservation and management measures adopted by the Commission in previous Sessions, and which have not been reported previously.

FR - *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent.*

The recording of catch and effort data by fishing vessels in the IOTC area of competence is being done regularly based on the requirements of Resolution 15/01. The logbooks template submitted in January 2016 is still being used by the masters of licensed vessels.

Mauritius has considered the problems related to the implementation of its Fleet Development Plan (FDP) and has submitted a new Fleet Development Plan on 22.12.2017. The present FDP has been reviewed to accommodate vessels in the coming years that were not introduced in the past according to the previous plan.

The Fisheries and Marine Resources Act is being reviewed to integrate the CMMs of the IOTC and is expected to come into force in the near future.

The terms and conditions of the 'Authorisation to Fish' (ATF) and fishing license have been reviewed to integrate resolutions 17/04, 17/05, 17/06 and 17/08 adopted by the Commission in 2017.

AFT Terms and conditions are legally binding under Section 36/5 Fisheries and Marine Resources Act 2007.

L'enregistrement des données de prises-et-effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI se fait régulièrement sur la base des exigences de la Résolution 15/01. Le modèle de journal de pêche soumis en janvier 2016 est toujours utilisé par les capitaines des navires autorisés.

Maurice a traité les problèmes liés à la mise en œuvre de son Plan de développement de la flottille (PDF) et a soumis un nouveau Plan de développement de la flottille le 22.12.2017. Le PDF actuel a été révisé pour tenir compte dans les années à venir des navires qui n'ont pas été introduits dans le passé comme prévu par le plan précédent.

La Loi sur les pêches et les ressources marines a été révisée pour intégrer les MCG de la CTOI et devrait entrer en vigueur dans un proche avenir.

Les termes et conditions des « Autorisations de pêche » (ATF) et des licences de pêche ont été revus pour intégrer les résolutions 17/04, 17/05, 17/06 et 17/08 adoptées par la Commission en 2017.

Les termes et conditions des ATF sont juridiquement contraignants en vertu de la Section 36/5 de la Loi sur les pêches et les ressources marines de 2007.

Part C.

EN - Data and information reporting requirements for CPCs to be included in this report (please refer to the section "Implementation Report due by 16 March 2018" of the Guide on data and information reporting requirements for Members and Cooperating Non-contracting Parties, available for download at <http://www.iotc.org/compliance/reporting-templates>).

FR - *Données et informations requises par la CTOI des CPCs devant être inclus dans le rapport d'implémentation (Consulter la section « Rapport de mise en œuvre avant le 16 mars 2018 » du Guide des données et informations requises par la CTOI des membres et parties coopérantes non contractantes, disponible au [lien](http://www.iotc.org/fr/application/modèles-pour-la-déclaration) suivant <http://www.iotc.org/fr/application/modèles-pour-la-déclaration>).*

• Resolution 01/06

- Concerning the IOTC bigeye tuna statistical document programme
- *Concernant le programme CTOI d'un document statistique pour le thon obèse*

EN - CPCs which export bigeye tuna shall examine export data upon receiving the import data from the Secretary, and report the results to the Commission annually [*A template report exists*].

FR - *Les CPC qui exportent du thon obèse doivent examiner les données d'exportation une fois les données d'importation transmises par le Secrétaire et faire rapport annuellement sur les résultats de cet examen. [Un modèle de rapport existe].*

Nil report, specify the reason / Rapport NUL, spécifier la raison:

- No large scale longline vessels on the IOTC Record of Authorised Vessels (RAV)**
Aucun grand navire palangrier sur le Registre de la CTOI
- Do not export frozen big eye tuna**
N'exporte pas de thons obèses congelés

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:

Yes/Oui **Date of reporting / Date de soumission du rapport**
(DD/MM/AAAA):

No/Non

The report is attached to this implementation report / Le rapport est attaché à ce rapport de mise en œuvre:

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

The BET Statistical Documents filled in 2016 did not contain information on the importing countries as this part is filled by the importer. For the year 2016, no comparison could be made between the quantity imported and the quantity exported/re-exported. Corrective actions have been taken in 2017 and the data is now available since the beginning of 2017.

Les documents statistiques sur le patudo remplis en 2016 ne contenaient pas d'informations sur les pays importateurs, étant donné que cette partie est remplie par l'importateur. Pour 2016, aucune comparaison n'a pu être réalisée entre la quantité importée et la quantité exportée/réexportée. Des mesures rectificatives ont été prises en 2017 et ces données sont désormais disponibles depuis le début 2017.

• **Resolution 10/10**

- Concerning market related measures
- *Concernant des mesures relatives aux marchés*

EN - For CPCs that import tuna and tuna-like fish products, or in whose ports those products are landed or transhipped, should report a range of information (e.g. information on vessels / owners, product data (species, weight), point of export) annually.
[A template report exists]

FR - Les CPC qui importent des produits du thon et des espèces apparentées, en provenance de la zone de compétence de la CTOI, ou dans les ports desquelles ces produits sont débarqués ou transbordés, devraient déclarer annuellement une série d'informations (ex. : informations sur les navires et leurs propriétaires, poids et espèces des captures, point d'exportation...).
[Un modèle de rapport existe].

Nil report, specify the reason(s) / Rapport NUL, spécifier la raison:

- No landing from foreign vessels in national ports**
Aucun débarquement de navires étrangers dans les ports nationaux
- No transhipment by foreign vessels in national ports**
Aucun transbordement de navires étrangers dans les ports nationaux
- Do not import tuna and tuna-like fish products**
N'importe pas de thons et des produits du thon et des espèces apparentées

The report on import, landing or transhipment of tuna and tuna-like fish products landed or transhipped in port in 2017 have already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport sur les importations, débarquements et transbordements de thons et des espèces apparentées débarquées ou transbordées dans les ports en 2017 a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:*

Yes/Oui **Date of reporting / Date de soumission du rapport**
(DD/MM/AAAA):

No/Non

The report on import, landing or transshipment of tuna and tuna-like fish products landed or transhipped in port in 2017 is attached to the implementation report / *Le rapport sur les importations, débarquements et transbordements de thons et des espèces apparentées débarquées ou transbordées dans les ports en 2017 est attaché à ce rapport d'implémentation:*

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

These data are being compiled and will be submitted by the end of March 2018

Ces données sont en cours de compilation et seront soumises avant la fin mars 2018.

• Resolution 11/02

- Prohibition of fishing on data buoys
- *Sur l'interdiction de la pêche sur les bouées océanographiques*

EN - CPCs are to notify the IOTC Secretariat of all reports of observations of damaged data buoys

FR - Les CPC notifient le Secrétariat de la CTOI de toute observation d'une bouée océanographique endommagée ou inopérante

Nil Report / Rapport NUL

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:

Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA): 14.03.18

No/Non

The report is attached to the implementation report / Le rapport est attaché à ce rapport de mise en œuvre:

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

All licensed vessels are required to comply with this resolution as mentioned in the licence conditions. AFT Terms and conditions are legally binding under Section 36/5 Fisheries and Marine Resources Act 2007.

Tous les navires autorisés sont tenus de respecter cette résolution, tel que stipulé dans les conditions des licences de pêche. Les termes et conditions des ATF sont juridiquement contraignants en vertu de la Section 36/5 de la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007.

• Resolution 11/04

- On a Regional observer scheme
- *Sur un Programme Régional d'Observateurs*

EN - CPCs shall provide to the Executive Secretary and the Scientific Committee annually a report of the number of vessels monitored and the coverage achieved by gear type in accordance with the provisions of this Resolution

FR - *Les CPC fourniront annuellement au Secrétaire exécutif et au Comité scientifique un rapport sur le nombre de navires suivis et sur la couverture pour chaque type d'engin, conformément aux dispositions de cette résolution*

Type of gear <i>Type d'engin de pêche</i>	No of vessels monitored in 2016 <i>Nb de navires suivis en 2016</i>	Coverage in 2016 (%) <i>Couverture en 2016 (%)</i>
Purse seine / <i>Senne tournante</i>	2	26
Longline / <i>Palangre</i>	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Gillnet / <i>Filet maillant</i>	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Bait Boat / <i>Canne</i>	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Hand line / <i>Ligne a main</i>	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Insert other gear type / <i>Ajouter un engin de pêche</i> Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.

Additional information / Informations supplémentaires:

Click here to enter text.

• Resolution 12/04

- On marine turtles
- *Concernant les tortues marines*

EN - CPCs shall report to the Commission, in accordance with Article X of the IOTC Agreement, their progress of implementation of the FAO Guidelines and this Resolution.

FR - *Les CPC feront rapport à la Commission, conformément à l'Article X de l'Accord portant création de la CTOI, sur l'avancement de l'application des Directives FAO et de la présente résolution.*

Resolution 12/04 has been included in the terms and conditions of fishing licences that are issued to national and foreign vessels. Moreover, no person is allowed to fish any marine



turtle as per Article 16 Section 1 (c) of the Fisheries and Marine Resources Act 2007. Marine Turtle identification guides have been distributed to fishing operators. National purse seine fishing operators are abiding to section 9 of resolution 12/04. Moreover, the agents of foreign fishing vessels have been informed to sensitise masters of foreign vessels to release turtles in case of incidental catch. Observers deployed on the Mauritius-flagged purse seiners confirmed nil encounter with marine turtles

The FAO Guidelines has been completed and is annexed to the Implementation report

La Résolution 12/04 a été incluse dans les termes et conditions des licences de pêche qui sont délivrées aux navires nationaux et étrangers. De plus, personne n'est autorisé à pêcher des tortues marines, conformément à l'Article 16, Section 1 (c), de la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007. Des guides d'identification des tortues marines ont été distribués aux opérateurs de pêche. Les opérateurs nationaux de pêche à la senne se conforment à l'article 9 de la résolution 12/04. En outre, les agents des navires de pêche étrangers ont été informés de sensibiliser les capitaines des navires étrangers à la libération des tortues en cas de capture accidentelle. Les observateurs déployés sur les senneurs battant pavillon de Maurice ont confirmé n'avoir eu aucune interaction avec des tortues marines.

Les directives de la FAO ont été complétées et sont annexées au Rapport de mise en œuvre.

• Resolution 12 /06

- On Reducing the Incidental Bycatch of Seabirds in Longline Fisheries
- *Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières*

EN - CPCs shall provide to the Commission, as part of their annual reports, information on how they are implementing this measure and all available information on interactions with seabirds, including bycatch by fishing vessels carrying their flag or authorised to fish by them. This is to include details of species where available to enable the Scientific Committee to annually estimate seabird mortality in all fisheries within the IOTC Area of Competence.

FR - *Les CPC fourniront à la Commission, dans le cadre de leurs déclarations annuelles, des informations sur la façon dont elles appliquent cette mesure et toutes les informations disponibles sur les interactions avec les oiseaux de mer, y compris les captures accidentelles par les navires de pêche battant leur pavillon ou autorisés par elles à pêcher. Ces informations devront inclure le détail des espèces lorsqu'il est disponible, afin de permettre au Comité scientifique d'estimer annuellement la mortalité des oiseaux de mer dans toutes les pêcheries de la zone de compétence de la CTOI.*

Nil encounter with seabirds have been reported in all the fishing logbooks received from the foreign-flagged and Mauritius-flagged licensed vessels for 2017. Furthermore, Mauritius-flagged longliners are semi-industrial vessels less than 24 meters that operate mostly in the EEZ and not in the zone of 25 degrees in the South Latitude explaining the nil encounter with seabirds. Nevertheless, the respective agents and masters of national flagged vessels are

sensitised on the mitigation measures as stipulated in Resolution 12/06 and they have also been provided with 'Seabirds Identification cards'. Regulated in licence conditions and in ATF Terms and conditions.

Aucune interaction avec des oiseaux de mer n'a été déclarée dans les journaux de pêche soumis par les navires étrangers et les navires battant pavillon mauricien autorisés en 2017. En outre, les palangriers battant pavillon mauricien sont des bateaux semi-industriels de moins de 24 mètres qui opèrent principalement dans la ZEE et non dans la zone située au sud de 25 degrés de latitude sud, ce qui explique l'absence d'interaction avec des oiseaux de mer. Néanmoins, les agents et les capitaines des navires nationaux sont sensibilisés aux mesures d'atténuation prévues dans la Résolution 12/06 et ils ont également reçu des « Cartes d'identification des oiseaux de mer ». Ceci est réglementé dans les conditions des licences de pêche et les termes et conditions des ATF.

• Resolution 13/04

- On the conservation of cetaceans
- Conservation des cétacés

EN - CPCs shall report, in accordance with Article X of the IOTC Agreement, any instances in which cetaceans have been encircled by the purse seine nets of their flagged vessels.

FR - Les CPC signaleront, conformément à l'Article X de l'Accord portant création de la CTOI, tous les cas d'encerclement d'un cétacé par la senne coulissante d'un des senneurs battant leur pavillon.

- Not applicable (No PS vessels on the IOTC RAV in 2017);
Pas applicable (Aucun senneur inscrit sur le registre de la CTOI en 2017);**
- No encirclement reported by flag vessels in 2017,
Aucun encerclement rapporté par les navires nationaux en 2017**
- Encirclement reported by flag vessels in 2017 (Complete the table below):
Encerclement(s) rapporté(s) par les navires nationaux en 2017 (Compléter la table ci-dessous):**

Name of the species / <i>Nom de l'espèce</i>	Number of instances of encirclement / <i>Nombre de cas d'encerclement</i>
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.

Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.

Additional information / Informations supplémentaires:

Sections 16 (c) and 17 (1) (d) of the Fisheries and Marine resources Act 2007 prohibits the fishing, landing and selling of any marine mammal. Moreover, compliance with Resolution 13/04 is mandatory as per the licence conditions and the terms and conditions of the Certificate of Authorisation. AFT Terms and conditions are legally binding under Section 36/5 Fisheries and Marine Resources Act 2007.

Les Sections 16 (c) et 17 (1) (d) de la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007 interdisent la pêche, le débarquement et la vente de tout mammifère marin. En outre, le respect de la Résolution 13/04 est obligatoire selon les conditions des licences de pêche et les termes et conditions des Certificats d'autorisation. Les termes et conditions des ATF sont juridiquement contraignants en vertu de la Section 36/5 de la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007.

• **Resolution 13/05**

- On the conservation of whale sharks (*Rhincodon typus*)
- *Sur la conservation des requins-baleines (Rhincodon typus)*

EN - CPCs shall report, in accordance with Article X of the IOTC Agreement, any instances in which whale sharks have been encircled by the purse seine nets of their flagged vessels.

FR - Les CPC signaleront, conformément à l'Article X de l'Accord portant création de la CTOI, tous les cas d'encerclement d'un requin-baleine par la senne coulissante d'un senneurs battant leur pavillon.

- Not applicable (No PS vessels on the IOTC RAV in 2017);
Pas applicable (Aucun senneur inscrit sur le registre de la CTOI en 2017);**
- No encirclement reported by flag vessels in 2017,
Aucun encerclement rapporté par les navires nationaux en 2017**
- Encirclement reported by flag vessels in 2017 (Complete the table below):
Encerclement(s) rapporté(s) par les navires nationaux en 2017 (Compléter la table ci-dessous):**

	Number of instances of encirclement Nombre de cas d'encerclement
Whale sharks (<i>Rhincodon typus</i>) Requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>)	Click here to enter text.

Additional information / Informations supplémentaires:

Compliance with the requirements of Resolution 13/05 is mandatory in the license conditions issued by Mauritius. AFT Terms and conditions are legally binding under Section 36/5 Fisheries and Marine Resources Act 2007.

Le respect des exigences de la Résolution 13/05 est obligatoire dans les conditions des licences de pêche délivrées par Maurice. Les termes et conditions des ATF sont juridiquement contraignants en vertu de la Section 36/5 de la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007.

• Resolution 14/05

- Concerning A Record Of Licensed Foreign Vessels Fishing For IOTC Species In The IOTC Area Of Competence And Access Agreement Information
- *Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès*

EN - For Government to Government access agreement in existence prior to the entry into force of this resolution, where coastal CPCs allow foreign-flagged vessels to fish in waters in their EEZ in the IOTC Area for species managed by IOTC through a CPC-to-CPC agreement, CPCs involved in the referred agreement:

- Shall submit copy of the access agreement,
- Shall submit information concerning these agreements (paragraphs 3a, b, c, d, e, f, g),

FR - *Dans le cas où des CPC côtières autorisent des navires battant pavillon étranger à pêcher des espèces sous mandat de la CTOI dans les eaux de leur ZEE dans la zone CTOI, dans le cadre d'un accord entre gouvernements, les CPC concernées par l'accord en question devront, de façon conjointe, fournir au Secrétaire exécutif de la CTOI :*

- *une copie de l'accord écrit.*
- *des informations concernant ledit accord, (paragraphes 3a, b, c, d, e, f, g) :*

With regard to Government to Government access agreements, a new partnership agreement was signed in December 2017 with the EU. The agreement between the Government of Mauritius and the EU will be submitted shortly. The report on the Access Agreement is herewith attached.

The existing agreement between the Government of Mauritius and Seychelles was submitted to the IOTC Secretariat in February 2015.

En ce qui concerne les accords d'accès entre gouvernements, un nouvel accord de partenariat a été signé en décembre 2017 avec l'UE. L'accord entre le Gouvernement de Maurice et l'UE sera soumis prochainement. Le rapport sur l'accord d'accès est joint au présent rapport.

L'accord existant entre le gouvernement de Maurice et les Seychelles a été soumis au Secrétariat de la CTOI en février 2015.

• **Resolution 15/04**

- Concerning the IOTC record of vessels authorised to operate in the IOTC Area of Competence
- *Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI.*

EN - CPCs shall review their own internal actions and measures taken pursuant to paragraph 7, including punitive actions and sanctions and, in a manner consistent with domestic law as regards disclosure, report the results of the review to the Commission annually. In consideration of the results of such review, the Commission shall, if appropriate, request the flag CPCs of AFVs on the IOTC Record to take further action to enhance compliance by those vessels with IOTC Conservation and Management Measures.

FR - *Les CPC devront examiner leurs propres actions et mesures internes prises en vertu du paragraphe 7, y compris les mesures punitives et les sanctions, et conformément à la législation nationale relative à la diffusion, présenter chaque année les résultats de cet examen à la Commission. Après considération des résultats de cet examen, la Commission devra, le cas échéant, demander aux CPC du pavillon des AFV figurant sur le registre de la CTOI de prendre d'autres mesures en vue d'améliorer l'application, par ces bateaux, des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.*

The flag CPCs of the vessels on the record shall / *Les CPC du pavillon des bateaux figurant sur le registre devront :*

EN - take measures to ensure that their AFVs comply with all the relevant IOTC Conservation and Management Measures

FR - *prendre les mesures nécessaires visant à s'assurer que leurs AFV appliquent toutes les mesures appropriées de conservation et de gestion de la CTOI*

Describe the measures / Décrire les mesures:

The terms and conditions of the Fishing Authorisation and licences have been amended to make it mandatory for operators to comply with the following resolutions for Mauritius-flagged purse seiners and longliners:

Purse seiners: 11/02, 12/04, 12/09, 13/04, 13/05, 13/06, 14/02, 14/06, 15/01, 15/04, 16/07, 16/08, 16/11, 17/04, 17/05, 17/06 and 17/08 .

Longliners: 11/02, 12/04, 12/06, 12/09, 13/04, 13/05, 13/06, 14/02, 15/01, 15/04, 16/07, 16/08, 16/11, 17/05 and 17/06

The terms and conditions are legally binding according to Fisheries and Marine Resources Act 2007, Article 37.

Les termes et conditions de l'autorisation de pêche et des licences de pêche ont été modifiés afin que les opérateurs des senneurs et palangriers sous pavillon mauricien soient tenus de se conformer aux résolutions suivantes :



*Senneurs : 11/02, 12/04, 12/09, 13/04, 13/05, 13/06, 14/02, 14/06, 15/01, 15/04, 16/07
16/08, 16/11, 17/04, 17/05, 17/06 et 17/08.*

*Palangriers: 11/02, 12/04, 12/06, 12/09, 13/04, 13/05, 13/06, 14/02, 15/01, 15/04, 16/07
16/08, 16/11, 17/05 et 17/06.*

Les termes et conditions sont juridiquement contraignants en vertu de la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007, Article 37.

EN - take measures to ensure that their AFVs on the IOTC Record keep on board valid certificates of vessel registration and valid authorisation to fish and/or tranship

FR - *prendre les mesures nécessaires visant à s'assurer que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI conservent à bord les certificats d'immatriculation valides ainsi que l'autorisation valide de pêcher et/ou de transborder.*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

It is stipulated as a licence condition that " licence shall be kept on board at all times". Furthermore, no vessels licensed by Mauritius are allowed to tranship in the high seas as per the license conditions. As per the Fisheries and Marine Resources Act 2007, Section 39, a vessel can only tranship if a valid authorisation is obtained from the Ministry.

Il est stipulé en tant que conditions de licence que « la licence doit être conservée à bord à tout moment ». En outre, aucun navire sous licence de Maurice n'est autorisé à transborder en haute mer selon les conditions des licences. Conformément à la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007, Section 39, un navire ne peut transborder que si une autorisation valide est obtenue auprès du Ministère.

EN - ensure that their AFVs on the IOTC Record have no history of IUU fishing activities or that, if those vessels have such a history, the new owners have provided sufficient evidence demonstrating that the previous owners and operators have no legal, beneficial or financial interest in, or control over those vessels; the parties of the IUU incident have officially resolved the matter and sanctions have been completed; or that having taken into account all relevant facts, their AFVs are not engaged in or associated with IUU fishing

FR - *garantir que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI n'ont aucun antécédent d'activités de pêche INN ou, si ces bateaux ont de tels antécédents, que les nouveaux armateurs ont fourni suffisamment de pièces justificatives démontrant que les armateurs et opérateurs précédents n'ont plus d'intérêts juridiques, bénéficiaires ou financiers dans ces navires, ni n'exercent de contrôle sur ceux-ci, que les parties concernées par l'incident INN ont officiellement réglé la question et que des sanctions ont été appliquées ou, après avoir pris tous les éléments pertinents en considération, que leurs AFV ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche INN*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

The Fisheries and Marine Resources Act 2007, Section 44 and 45 denies the registration of a vessel if the vessel has been used in contravention of international fishery conservation and management measures inside the EEZ and on the high seas, or of fishery conservation measures in the EEZ of any State. Furthermore, Section 44 provides for the refusal of the registration of any vessel that has not operated in compliance with international fishery conservation and management measures.

La Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007, Sections 44 et 45, refuse l'immatriculation d'un navire si le navire a été utilisé de manière contraire aux mesures internationales de conservation et de gestion des pêches à l'intérieur de la ZEE et en haute mer, ou aux mesures de conservation de la pêche dans la ZEE d'un État. De plus, la Section 44 prévoit le refus d'immatriculation de tout navire qui n'a pas opéré dans le respect des mesures internationales de conservation et de gestion des pêches.

EN - ensure, to the extent possible under domestic law, that the owners and operators of their AFVs on the IOTC Record are not engaged in or associated with tuna fishing activities conducted by vessels not entered into the IOTC Record in the IOTC area of competence

FR - s'assurer, dans la mesure du possible et dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs et opérateurs de leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche aux thons menées par des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI.

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Section 36 (1) of the Fisheries and Marine Resources Act 2007 provides that no Mauritius-flagged fishing vessel is authorised to undertake fishing or any related activity in the maritime zones and on the high seas, except under a licence. Furthermore, Section 36 (6d) highlights that no licence shall be issued to any Mauritius-flagged vessel in case there is suspicion of non-compliance with international fishery conservation and management measures.

La Section 36 (1) de la Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007 prévoit qu'aucun navire de pêche battant pavillon de Maurice n'est autorisé à entreprendre la pêche ou toute activité connexe dans les zones maritimes et en haute mer, s'il n'a pas de licence. En outre, la Section 36 (6d) souligne qu'aucune licence ne doit être délivrée à un navire battant pavillon mauricien dans le cas où il y a une suspicion de non-respect des mesures internationales de conservation et de gestion des pêches.

EN - take measures to ensure, to the extent possible under domestic law, that the owners of the AFVs on the IOTC Record are citizens or legal entities within the flag CPCs so that any control or punitive actions can be effectively

FR - prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer, dans la mesure du possible et dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs des AFV figurant sur le registre de la CTOI sont des ressortissants ou des entités

taken against them

juridiques des CPC du pavillon afin que toute mesure punitive ou de contrôle puisse être effectivement prise à leur encontre

Describe the measures/ Décrire les mesures:

As per the Fisheries and Marine Resources Act 2007, Section 43 (a-d) stipulates that "a fishing boat shall qualify for registration as a Mauritian fishing boat where it is wholly owned by :

- a) the State of Mauritius; or
- b) one or more persons who are citizens of Mauritius
- c) a statutory corporate corporation in Mauritius; or
- d) a body corporate, a company or other association incorporated in Mauritius or established under the laws of Mauritius and having a place of business in Mauritius."

La Loi sur la pêche et les ressources marines de 2007, Section 43 (a-d) stipule que « un bateau de pêche est admissible à l'enregistrement comme bateau de pêche de Maurice s'il est entièrement détenu par :

- a) l'État mauricien ; ou*
- b) une ou plusieurs personnes qui sont des citoyens de Maurice ; ou*
- c) une société mauricienne; ou*
- d) une personne morale, une société ou une autre association constituée à Maurice ou établie en vertu des lois de Maurice et ayant un établissement à Maurice ».*

• Resolution 16/06

- On measures applicable in case of non fulfilment of reporting obligations in the IOTC
- *Sur les mesures applicables en cas de non respect des obligations de déclarations à la CTOI*

EN - "NOTING that incomplete reporting or no data reporting and that, despite the adoption of numerous measures intended to address the matter, lack of compliance with reporting obligations is still a problem for the Scientific Committee and for the Commission"

Actions taken to implement their reporting obligations for all IOTC fisheries (in terms of Resolutions 15/01 and 15/02), including shark species caught in association with IOTC fisheries, and in particular the steps taken to improve their data collection for direct and

FR - « NOTANT que les déclarations incomplètes ou inexistantes existent toujours et que, malgré l'adoption de nombreuses mesures visant à répondre à ce problème, le manque de respect des obligations de déclaration est toujours un problème pour le Comité scientifique et la Commission»

Mesures prises pour mettre en œuvre leurs obligations de déclaration pour toutes les pêcheries de la CTOI (en rapport avec les résolutions 15/01 et 15/02), y compris sur les espèces de requins capturées en association avec les pêcheries de la CTOI, en particulier les

incidental catches.

Note: where applicable, please report actions separately for artisanal (coastal), and industrial IOTC fisheries:

mesures prises pour améliorer la collecte des données pour les captures directes et accidentelles.

Note: si applicable, veuillez rapporter séparément les mesures prises pour les pêcheries CTOI artisanales et industrielles:

EN - Action(s) to improve data collection that facilitate improvements in compliance in terms of IOTC mandatory reporting obligations (e.g. development or improvements in the implementation of logbooks, port-based sampling or related fisheries surveys, national observer scheme, vessel registry, electronic data capture, VMS, or on-board electronic monitoring)

FR - *Mesure(s) pour améliorer la collecte des données pour améliorer la mise en application des obligations de déclaration (par exemple : développement et amélioration de la mise en œuvre du livre de pêche, échantillonnage dans les ports ou enquêtes sur les pêcheries, programme national d'observateur, registre des navires, capture de données électronique, SSN, ou suivi électronique des opérations de pêche à bord).*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

The official logbook template for longliners and purse seiners has already been submitted to the IOTC on the 22/01/16 and no change has been made to the logbook template. According to Article 51 (2) of the Fisheries and Marine Resources Act 2007, all fishing vessels have to submit information relating to their catch and effort in the official fishing logbook.

The observers deployed on the purse seiners have been trained accordingly on data collection and sampling under the SWIOFC project.

The landing of the fishing vessels are monitored by the Port State Control officers and at the same time sampling procedures are conducted by fisheries officers.

All national flagged vessels and foreign vessels undergo specific procedures established by the licensing unit for the issuance of fishing licences and authorisations. The licensing unit has a record of all the specificities of licensed fishing vessels in the vessel registry which is updated on a regular basis. Regular reference is made to the vessel registry to ensure that all licensed vessels have submitted their fishing logbooks.

All licensed tuna fishing vessels have the obligation to report through VMS to the Fisheries Monitoring Centre (FMC) and all their logbooks are verified against VMS data.

For the coastal fishery, in case of the semi-industrial longline fishery, logbooks are supplied to the skippers and submission of completely filled logbooks is mandatory under the national legislation. Moreover, the landings are monitored by the Port State Control Unit. Sampling exercises are carried out on these vessels.

For the artisanal tuna fishery, enumerators collect landing data from the landing sites around the island. Sampling exercises are also carried out at the landing sites.

Le modèle officiel de journal de bord pour les palangriers et les senneurs a déjà été soumis à la CTOI le 22/01/16 et aucun changement n'a été apporté au modèle du journal de pêche. Conformément à l'article 51 (2) de la Loi sur les pêches et les ressources marines de 2007, tous les navires de pêche doivent fournir des informations sur leurs captures et leur effort dans le journal de pêche officiel.

Les observateurs déployés sur les senneurs ont été formés en conséquence à la collecte de données et à l'échantillonnage dans le cadre du projet SWIOFC.

Les débarquements des navires de pêche sont contrôlés par des agents de contrôle de l'État du port et, en même temps, les procédures d'échantillonnage sont appliquées par des agents des pêches.

Tous les navires battant pavillon national et les navires étrangers sont soumis à des procédures spécifiques établies par l'unité chargée de l'émission des licences pour l'octroi des licences et des autorisations de pêche. L'unité chargée de l'émission des licences tient un registre de toutes les spécificités des navires de pêche autorisés dans le registre des navires, qui est régulièrement mis à jour. Le registre des navires est régulièrement consulté pour s'assurer que tous les navires autorisés ont soumis leurs journaux de pêche.

Tous les navires de pêche autorisés sont tenus de soumettre des déclarations par le SSN au Centre de Surveillance des Pêches (CSP) et tous leurs journaux de bord sont vérifiés par rapport aux données de SSN.

Pour la pêcherie côtière, dans le cas de la pêcherie palangrière semi-industrielle, les journaux de bord sont remis aux capitaines et la soumission de journaux de bord complètement renseignés est obligatoire en vertu de la législation nationale. Par ailleurs, les débarquements sont surveillés par l'Unité de contrôle de l'État du port. Des exercices d'échantillonnage sont effectués sur ces navires.

Pour la pêcherie thonière artisanale, les recenseurs collectent les données de débarquement à partir des sites de débarquement dans l'île. Des exercices d'échantillonnage sont également effectués sur les sites de débarquement.

EN - Action(s) to improve data processing and reporting systems that facilitate submission of data to the IOTC Secretariat (e.g., development of fisheries databases and data dissemination systems, development of automated routines to process and extract IOTC data submissions, steps to minimise data entry errors)

FR - *Mesure(s) pour améliorer le traitement des données et les systèmes de rapport pour faciliter la soumission des données au Secrétariat de la CTOI (par exemple: Le développement des bases de données de la pêche et de systèmes de diffusion de données, le développement de procédures automatisées pour traiter et extraire les soumissions de données de la CTOI, mesures pour minimiser les erreurs de saisie de données*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

A working session was conducted with the IOTC personnel in October 2016 for a better understanding of the reporting requirement of the IOTC with regard to catch and effort data. The mission also provided a better understanding of the reporting template to allow a precise and correct reporting of data. All catch and effort data are compiled and processed using the excel spreadsheet. After each data entry, there is a process of verification to identify data entry errors. A checklist has been designed by the Marine Resource Division that include all relevant IOTC resolutions and their corresponding submission requirements and deadlines. This checklist along with the Guide to IOTC data reporting requirements for members and Cooperating Parties are consulted frequently to improve data reporting. In the present budget, provision has been made for the development of a software for data entry and processing as per IOTC requirements.

Une réunion de travail a été organisée avec le personnel de la CTOI en octobre 2016 pour une meilleure compréhension de l'obligation de déclaration à la CTOI en ce qui concerne les données sur les prises-et-effort. La mission a également permis de mieux comprendre le modèle de rapport pour permettre une déclaration précise et correcte des données. Toutes les données de prises-et-effort sont compilées et traitées à l'aide de la feuille de calcul Excel. Après chaque saisie de données, il existe un processus de vérification pour identifier les erreurs de saisie de données. Une liste de contrôle a été conçue par la Division des ressources marines qui comprend toutes les résolutions pertinentes de la CTOI, ainsi que leurs exigences et délais de soumission correspondants. Cette liste de contrôle, ainsi que le guide sur les exigences de déclaration des données de la CTOI pour les membres et les parties coopérantes, sont régulièrement consultés pour améliorer la communication des données. Dans le budget actuel, des dispositions ont été prises aux fins du développement d'un logiciel permettant la saisie et le traitement des données conformément aux exigences de la CTOI.

EN - Action(s) to improve the quality and accuracy of data submitted to the IOTC Secretariat (e.g., steps to improve data validation, improvements in sampling coverage, frame surveys, etc.; coherence of data with alternative fisheries datasets, comparability of data from previous years)

FR - *Mesure(s) pour améliorer la qualité et l'exactitude des données soumises au Secrétariat de la CTOI (par exemple : mesures pour améliorer la validation des données, amélioration de la couverture d'échantillonnage, des enquêtes cadre, etc.; cohérence des données avec d'autres jeux de données de pêche, comparabilité des données avec celles des années précédentes)*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

The landing data and sampling data are compiled and processed for submission to the IOTC. The landing data are verified against logbook data for consistency. The fishing positions reported in the logbook is checked against the VMS position. The catch and effort data on the logbooks are also verified using observer data and landing data. Mauritius makes use of all the reporting templates recommended by the IOTC for the submission of data and information. There is regular

communication between Mauritius and the Secretariat to assist queries with regard to data processing, validation and submission. All sampling procedures are made accordingly to meet the sampling coverage specified in the Resolution 15/02 (at least one fish per tonne caught by species). In the present budget, provision has been made for the development of a software for data entry and processing as per IOTC requirements.

Les données de débarquements et les données d'échantillonnage sont compilées et traitées pour soumission à la CTOI. Les données de débarquements sont vérifiées par rapport aux données des journaux de bord à des fins de cohérence. Les positions de pêche déclarées dans le journal de bord sont vérifiées par rapport aux positions du SNN. Les données de prise et d'effort figurant sur les journaux de bord sont aussi vérifiées à l'aide des données des observateurs et des données de débarquement. Maurice utilise tous les modèles de déclaration recommandés par la CTOI aux fins de la soumission des données et des informations. Maurice et le Secrétariat communiquent régulièrement à des fins d'assistance en ce qui concerne le traitement, la validation et la soumission des données. Toutes les procédures d'échantillonnage sont effectuées en vue de répondre à la couverture d'échantillonnage spécifiée dans la Résolution 15/02 (au moins un poisson par tonne capturée par espèce). Dans le budget actuel, des dispositions ont été prises aux fins du développement d'un logiciel permettant la saisie et le traitement des données conformément aux exigences de la CTOI.

Additional information / Informations supplémentaires:

[Click here to enter text.](#)